

**COMMUNE DE MONTEMBOEUF**  
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

**COMPTE-RENDU**

**Réunion du Conseil municipal 8 avril 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un le huit du mois de avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montemboeuf.

Date de convocation : 01/04/2021

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

**PRÉSENTS : M<sup>me</sup> BOUCHER – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M<sup>me</sup> CORBINIEN – M. DAGANAUD – M<sup>me</sup> JACQUELIN – M. LAURENT – M<sup>me</sup> MANIERE – M. PERROCHEAU – M. SARDIN – M<sup>me</sup> THIMONIER – M. TRAPATEAU**

**EXCUSÉES : M<sup>me</sup> FOUQUE - M<sup>me</sup> BENKISSOUS – M<sup>me</sup> ROUGIER**

**Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Séverine BOUCHER**

M<sup>me</sup> BENKISSOUS donne pouvoir à M<sup>me</sup> MANIERE.

M<sup>me</sup> FOUQUE donne pouvoir à M. BOURNIER.

M<sup>me</sup> ROUGIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition locale ;
- Vote des Budgets Primitifs 2021 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois ;
- Avis sur enquête publique pour Carrière à Cherves-Châtelars et Vitrac-St-Vincent ;
- Clôture régie de recettes pour la vente du mobilier du village vacances ;
- Convention SDEG pour les travaux d'effacement du réseau ;
- Autorisation salle de mariage au Centre Culturel ;
- Questions diverses.

**Taux d'imposition taxes directes locales/ D2021\_4\_1**

M. BOURNIER explique que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme, pour les communes, du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. L'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, figure sur les états fiscaux transmis par la direction départementale des finances publiques.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020.

Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :  
27.84 % (taux communal 2020) + 22.89 % (taux départemental 2020) = 50.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 104.15 %
- C.F.E. : 26.62 %

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

### Budget Primitif 2021 - Commune

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Article	réalisé en 2019	RAR 2019	BP 2020	Réalisé en 2020	RAR 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 097,79	0,00	232 500,00	128 559,00	0,00	239 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	175 389,36		247 200,00	193 209,21	0,00	248 200,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 898,00		1 986,00	1 886,00	0,00	1 886,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00		20 000,00			20 000,00
023 VIREMENT de la sect fct A LA SECT. D'INV.	0,00		735 213,28			834 018,46
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00				0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	165 810,77	0,00	194 900,00	172 566,55	0,00	202 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	15 768,91	0,00	16 000,00	15 120,53	0,00	15 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés)	23 189,35	0,00	3 000,00	590,00	0,00	5 000,00
<b>TOTAL Fonctionnement dépenses</b>	<b>509 154,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 799,28</b>	<b>511 931,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 565 104,46</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>						
002 Excédent antérieur reporté	0,00		792 042,28			911 886,46
013-attenuation charges-	5 635,57	0,00	800,00	1 347,62	0,00	0,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES	11 494,35	0,00	8 000,00	12 072,57	0,00	11 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	330 998,00	0,00	299 375,00	321 280,00	0,00	328 417,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	322 527,96		330 530,00	350 446,03	0,00	294 801,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	26 115,27		18 012,00	19 133,07	0,00	18 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	115,20		0,00	-	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 102,63		2 040,00	6 678,04	0,00	1 000,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	12 000,00		0,00	-	0,00	0,00
<b>TOTAL Fonctionnement recettes</b>	<b>718 988,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 799,28</b>	<b>710 957,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 565 104,46</b>

Article	réalisé en 2019	RAR 2019	BP 2020	Réalisé en 2020	RAR 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>						
001 Déficit antérieur reporté	0,00		38 143,21			15 726,25
020 DEPENSES IMPREVUES						
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES</b>	18 246,64	0,00	15 500,00	13 562,81	0,00	15 500,00
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	499,00		0,00	-	0,00	0,00
<b>041 OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	1,00	0,00	22 369,60	22 369,60	0,00	0,00
242-21578 SIGNALÉTIQUE			5 000,00	150,71	2 041,91	2 000,00
244-2135 MONUMENT AUX MORTS						3 000,00
250-21571 VEHICULE						28 000,00
271-2151 FDAC			40 000,00		36 055,65	
280-2151 TRAVAUX VOIRIE	24 200,84	1 023,82	30 000,00	8 566,23	14 007,60	30 000,00
281-2138 VESTIAIRE STADE			8 000,00	1 221,84	1 008,00	
283-21318 REMISE AUX NORMES C.C.	411,42		5 000,00			5 000,00
287-2188 MATERIEL C CULT	2 697,00	1 260,00	6 000,00	3 199,30		3 000,00
288-2031/21568 DEFENSE INCENDIE	1 404,39		25 000,00			30 000,00
300-2188 JEUX plein air	6 313,55		2 500,00		1 928,05	1 000,00
305-2138 MAISON CHAMBONNAUD			60 000,00			60 000,00
312-2183 ORDINATEUR	674,00		3 000,00	975,00		2 000,00
315-2135 ACCES HANDICAPE			3 000,00			3 000,00
316-2158 MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	4 016,34	1 725,42	8 000,00	4 648,48		35 000,00
324-2138 TRAVAUX POSTE			8 000,00			15 000,00
326-2188 EMBELLISSEMENT BOURG	486,96		5 000,00	2 619,51		5 000,00
327-2138 EGLISE	3 146,48	10 381,80	5 000,00	11 043,60		5 000,00
333-2111 RESERVE FONCIERE		13 500,00	29 500,00	13 500,00		25 000,00
334-2138 CHAPELLE			30 000,00			30 000,00
337-2184 EQUIPEMENTS BIBLI			2 000,00			2 000,00
341-2031/2135 AMENAGEMENT CRE-BRG	2 244,00		301 713,28	1 509,60		439 518,46
342-2031/21578 NUMEROTATION	12 680,77		2 000,00	452,84		
345-2128 AMNGT PLATEFORME STOCKAGE			10 000,00			5 000,00
347-202 NUMERISATION CIMETIERE			2 000,00			10 000,00
348-21538 ECLAIRAGE PUBLIC		1 958,06	6 000,00	523,48		3 000,00
349-2135 REFECTION MAIRIE - Tranche 1			70 000,00	771,99	849,60	70 000,00
350-2115 GRANGE FORGEAS		6 000,00	8 000,00	6 000,00	720,00	5 000,00
351-21533 ENFOUISSEMENT RESEAU			30 000,00			32 000,00
352-21316 AMENAGEMENT CIMETIERE	439,21		25 000,00		6 844,80	8 000,00
353-2151 PLATEAU SURELEVE RD16 ECOLE	12 760,80		0,00			
354-2313/2135 LOCAL ARCHIVES						20 000,00
355-2313/2138 PLATEFORME LAVAGE						30 000,00
356-2051 TERRA AVENTURA						4 000,00
357-2088/2158 PROMOTION VILLAGE						3 000,00
358-2158 TIVOLI						4 000,00
359-2158 MATERIEL CABINET MEDICAL						1 000,00
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENTS PROGRAMMES</b>	71 475,76		729 713,28	55 182,58	63 455,61	918 518,46
<b>TOTAL Investissement dépenses</b>	90 222,40	35 849,10	805 726,09	91 114,99	63 455,61	949 744,71

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

## Attribution des subventions d'associations 2021 / D2021\_3\_2

Monsieur le Maire, partie prenante d'associations concernées, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Monsieur le premier adjoint propose de soutenir les associations qui ont déposé une demande pour cette année. Il propose de procéder à l'attribution des subventions année 2021 selon la répartition suivante :

Chasseurs réunis de Montemboeuf	400 €
Association Chasse Mabit Gontier	400 €
Foot	1 000 €
CCLPHM	1 000 €
Ted16	250 €
Bibliothèque	3 000 €
CRCATB (Cinéma)	150 €
CAM	1 000 €
Restos du Cœur	100 €
La grande famille confolentaise	100 €
<b>Total</b>	<b>7 400 €</b>

Vote Pour : 13 – Abstention : 0 – contre : 0

## Budget Primitif 2021 - Assainissement

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses			
Chap	Article	Libellé	Proposition
002		Déficit de fonctionnement reporté	160,34 €
011	6061	fourn non stockées	3 139,66 €
	6063	fournitures d'entretien et petit équipement	2 000,00 €
	61523	réseaux	3 300,00 €
	61528	autres	500,00 €
	6156	maintenance	300,00 €
	617	études et recherches	300,00 €
	618	divers	1 200,00 €
	626	frais postaux et tél	100,00 €
014	706129	reversement redevance modern réseaux	3 900,00 €
042	6811	dotations amortisst	35 000,00 €
65	6541	créances en non valeur	500,00 €
	6542	créances éteintes	200,00 €
	658	charges diverses	1 000,00 €
66	66111	intérêts	7 100,00 €
67	673	Titres annulés	1 000,00 €
<b>total</b>			<b>59 700,00 €</b>

Recettes			
Chap	Article	Libellé	Proposition
042	777	quote part subv inv	11 400,00 €
70	70611	redevance asst collectif	29 000,00 €
70	706121	redevance modernisation réseau	3 800,00 €
74	74	subventions d'exploitation AdourGaronne	3 500,00 €
74	74	subventions d'exploitation commune	12 000,00 €
<b>total</b>			<b>59 700,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses			
040	1391	subvention d'équipt	11 400,00 €
041	2156	Op patrim - intégration brancht 10 rte mouzon	582,00 €
16	1641	Emprunt	11 900,00 €
300	2315	travaux réseau rehabilitation Fontvieille, r Tournepiche, r Jardins	79 562,22 €
300	2315	Etude et Md'Œuvre rehabilitation Fontvieille, r Tournepiche, r Jardins	5 000,00 €
300	2156	réparation ou nouveaux branchements + matériel spécifique	5 000,00 €
<b>total</b>			<b>113 444,22 €</b>

Recettes			
001		Excédent investisst reporté	45 862,22 €
041	2313	Op patrim - intégration brancht 10 rte mouzon	582,00 €
040	2813	amort travaux réseaux	28 160,00 €
040	28156	amort materiel specifique	3 140,00 €
040	28158	amort autres	3 700,00 €
10	10222	FCTVA	32 000,00 €
<b>total</b>			<b>113 444,22 €</b>

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

### Budget Primitif 2021 – Lotissement du Petit Mairat

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Toutes les parcelles du lotissement ont été vendues. Il ne reste plus qu'une annuité d'emprunt à payer en 2021. En 2019, la commune avait subventionné ce budget annexe via le budget principal pour couvrir le solde des remboursements d'emprunt du lotissement.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
<b>total</b>		0,00 €	<b>total</b>		0,00 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
1641	emprunts	16 285,72 €	001	excédent antérieur reporté	16 285,72 €
<b>total</b>		16 285,72 €	<b>total</b>		16 285,72 €

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

## Budget Primitif 2021 – Chaufferie bois

L'ensemble des articles et chapitres du budget est présenté par M. BOURNIER. Il indique que le budget est voté par chapitre tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement. Il informe les conseillers que le budget doit être équilibré et sincère.

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
002		Déficit de fonctionnement reporté	308,81 €				
011	6061	Four non stockables	40 000,00 €	042	777	quote part subv invt	16 709,00 €
011	6156	maintenance	25 000,00 €	70	706	prestations services	73 850,81 €
011	6225	indemnités au comptable	160,00 €				
042	6811	dotation aux amortissts	25 081,00 €				
65	658	charges diverses	10,00 €				
total			90 559,81 €	total			90 559,81 €
Investissement							
Dépenses				Recettes			
040	13912	Régions	12 306,00 €	001		Excédent antérieur reporté	11 510,29 €
040	13913	Départements	4 403,00 €	040	28135	inst générales, agencemt	25 015,00 €
21	2153	Construction à caractère spécifique	19 882,29 €	040	28153	inst à caractère spécifique	66,00 €
total			36 591,29 €	total			36 591,29 €

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

## Avis sur Enquête publique pour exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile/ D2021\_3\_6

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'ils sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'argile sise sur les communes de Vitrac-St-Vincent et Cherves-Châtelars, demande présentée par SAS TERREAL. Le dossier de l'Enquête Publique a été mis à disposition des conseillers municipaux par mail le 29 mars 2021.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'autorisation d'exploitation.

Vote Pour : 11 – Abstention : 4 – contre : 0

## Clôture de la régie de recettes pour la vente du mobilier du Village Vacances / D2021\_3\_7

Monsieur le Maire indique que la totalité du mobilier du village vacances a été vendu à des particuliers, et des dons ont été faits aux associations locales et établissements scolaires.

Le total des recettes s'élève à 2108 €.

M. Le Maire demande l'autorisation de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la vente du mobilier du Village Vacances de Fontvieille. La suppression de cette régie prendra effet dès le 09/04/2021.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

## Travaux d'effacement des réseaux électroniques rues Laugérias et de l'église/ D2021\_3\_8

Monsieur le Maire expose :

- Qu'un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés : Rue Laugérias Rue de l'Eglise - Eglise.

- Que le SDEG 16 finance l'intégralité des travaux d'effacement des réseaux électriques estimés à 149 880,00 euros TTC.

- Que pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d'effectuer en même temps l'effacement des réseaux de communications électroniques.

- Que l'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil, c'est à dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose des fourreaux, la fourniture et la pose des chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.

Que le Département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxes.

- Que le plan de financement est le suivant :

### ↳ Travaux de génie civil :

*(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, ...)*

Montant total TTC des travaux :	34 116,00 euros
Montant de la TVA :	5 686,00 euros
Montant total HT des travaux :	28 430,00 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	9 950,50 euros
Financement du SDEG 16 (35% du HT) :	9 950,50 euros
<b>Contribution maximum de la Commune (30% + TVA) :</b>	
	<b>14 215,00 euros</b>

### ↳ Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :

*(câblage, raccordements des abonnés, ...)*

Etudes : montant total TTC des travaux :	455,16 euros
Câblage : montant total HT des travaux :	2 107,20 euros
<b>Contribution de la Commune (100% + TVA études) :</b>	
	<b>2 562,36 euros</b>

<b>Montant total des contributions communales sur l'ensemble des travaux</b>	<b>16 777,36 euros</b>
--	------------------------

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

## Autorisation mariage au Centre culturel / D2020\_3\_9

Monsieur le Maire informe que des mariages sont programmés sur la commune en juin, juillet, août et septembre.

Afin de répondre au respect des gestes barrières et de pouvoir accueillir davantage d'invités, sous réserve de l'autorisation de M. le Procureur de la République, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour célébrer les mariages jusqu'à la fin de la période de restrictions sanitaires au centre culturel, 29 bis Grande Rue, en lieu et place de la salle de la mairie.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

